



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E187077

VALABLE JUSQU'AU 01/03/2026

ÉDITÉ LE

25/08/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 48 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL

Siret : 884 952 433 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2208142-002-

Assurance Responsabilité Travaux :  
APRIL 20092928168

Assurance Responsabilité Civile :  
APRIL 20092928168

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/11/2024

Raison sociale : ONRBAT

Sigle : ONRBAT  
300 RUE MARCEL PAUL  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Téléphone : 09 83 51 94 98

Portable : 06 01 42 83 49

Site Internet : www.onrbat.fr

E-mail : contact@onrbat.fr

Responsabilité légale :  
BEN AMOR AKRAM PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 21/03/2024           |
| 5311 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE                             | 21/03/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 21/03/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 21/03/2024         |
| o Ventilation mécanique       | 21/03/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.